

Conditions générales de vente et règlement intérieur

PREAMBULE

Les présentes conditions générales de vente déterminent le contrat passé entre Etab. REHEL RONDEL et le participant (élève ou structure privée ou publique). Etab. REHEL RONDEL propose des cours de danse et autres activités de forme. Ces conditions générales s'appliquent pour l'ensemble des prestations proposées par Etab. REHEL RONDEL, elles s'appliquent également aux professeurs indépendants représentés et aux partenaires.

ARTICLE 1 : DEFINITIONS

Etab. REHEL RONDEL : Salle des sports et école de Danse située ZA de Nazareth – 41 rue de Dinan – 22130 PLANCOET

Participant : toute personne participant à une activité organisée par Etab. REHEL RONDEL et réalisant de ce fait une inscription via le site internet ou à l'établissement directement.

INSCRIPTION/RESERVATION : l'inscription et la réservation d'une activité par une personne, que ce soit sur le site ou à l'établissement, pour la participation à une activité qu'elle soit ponctuelle ou annuelle, est obligatoire. ACTIVITE : prestations de cours collectifs, particuliers, privés, stages, spectacles, etc.. de danses et / ou d'activités de la forme.

ARTICLE 2 : CONDITIONS D'ACCES AUX ACTIVITES

2.1. Le participant se déclare apte physiquement à participer aux activités organisées par Etab. REHEL RONDEL. Le participant mineur ou majeur déclare avoir l'accord de son praticien pour la pratique des disciplines réservées et s'engage à fournir un certificat médical de moins de 3 mois pour toute inscription aux prestations fournies. Le participant majeur ou parents / tuteurs légaux du participant mineur décharge Etab. REHEL RONDEL de toutes responsabilités en cas d'accident ou de blessures ou de pandémies ; Ni l'établissement, ni les professeurs ne pourront être tenus responsables.

2.2. La participation aux cours de l'établissement Etab. REHEL RONDEL n'est autorisée qu'aux personnes inscrites, ayant réglé leur cotisation après leur essai gratuit. Un justificatif peut être demandé avant le début de l'activité (carte d'adhérent, justificatif de règlement).

2.3. L'observation des cours n'est pas autorisée. Seuls les participants inscrits et à jour de leur cotisation sont acceptés dans les studios pendant le cours. L'accès à l'activité est possible 10 minutes maximum avant le démarrage de la séance et en fonction des plannings. L'accès à une activité peut être refusé en cas de retard, pour le bon déroulement du cours.

2.4. Le participant prévoit une tenue adaptée à l'activité suivie, et une paire de chaussures propres pour les activités obligeant le port de chaussures. En cas de non-respect de la tenue vestimentaire, l'accès à l'activité peut être refusé.

2.5. Au début de chaque activité, le professeur vérifie sa liste d'élèves et peut être amené à demander au participant un justificatif d'identité afin de valider une réservation, en cas de doute ou litige (2 participants ayant le même nom de réservation, etc.)

ARTICLE 3 : TENUE VESTIMENTAIRE ET DISCIPLINE

3.1. Il est important d'être régulier pour progresser et ne pas se sentir perdu en cours d'année, pour les activités hebdomadaires en particulier pour l'enseignement culturel. En cas de retard ou d'absence, l'élève préviendra l'école de danse et/ou son professeur.

3.2. En cas de retard, le participant s'installera avec discrétion, si l'accès à l'activité est encore possible. Les cours commencent à l'horaire précis.

3.3. Une tenue appropriée à la pratique du sport ou de la danse est demandée. Les jeans sont interdits. Les chaussures de ville ou utilisées en extérieur sont interdites (même propres !) car elles dégradent le parquet / sol des studios. Seuls sont autorisés : chaussures de danse, de gym, chaussettes, chaussures de danse de salon, baskets souples et non utilisées en extérieur. Tout participant ne respectant

pas ces conditions pourra se voir refuser l'entrée à l'activité réservée. Il est conseillé de prévoir une bouteille d'eau. Pour toutes les activités de la forme / Fitness, il est demandé à chaque participant de se munir d'une serviette et d'un tapis personnel (dans la mesure du possible).

3.4. Il est strictement interdit de fumer dans les locaux. Le participant s'engage à respecter l'état des locaux et des installations et ne pas y provoquer de dégradations : pas de chaussures de ville dans les studios, de nourriture, de chewing-gum, cigarette ou téléphone portable pendant les cours (ou portable mis en silencieux). Des vestiaires sont à la disposition du participant. L'établissement Etab. REHEL RONDEL, et / ou les professeurs ne pourront pas être tenus responsables en cas de perte ou vol d'effets personnels.

ARTICLE 4 : MODALITES D'INSCRIPTIONS

4.1. Inscriptions aux activités hebdomadaires – Toute inscription aux activités dispensées toute l'année, n'est définitive qu'après réception du dossier complet de l'élève : paiement complet, fiche d'inscription remplie et signée, certificat médical de moins de 3 mois, une photo (pour certaine activité). La remise du certificat médical pourra bénéficier d'un délai supplémentaire de 15 jours après la signature de l'inscription. Passé ce délai, l'accès au cours pourra être refusé à l'élève concerné. Le certificat médical est une obligation légale.

4.2. Inscriptions aux stages, ateliers, spectacles – Toute inscription à un événement ponctuel n'est définitive qu'après réception du paiement de la réservation.

ARTICLE 5 : RESPONSABILITES

5.1. Etab. REHEL RONDEL et l'ensemble de ses représentants ne pourront pas être tenus responsables des dommages causés au participant ou à ses biens lors des activités. Tout participant doit être titulaire d'un contrat d'assurance individuelle accident et de responsabilité civile personnelle. Etab. REHEL RONDEL et l'ensemble de ses représentants ne pourront pas être tenus responsables de tout accident survenu suite à la reproduction par le participant, sous sa responsabilité, des exercices appris, au motif qu'ils auraient été préalablement proposés lors d'une activité au sein de l'école de danse.

5.2. Etab. REHEL RONDEL et l'ensemble de ses représentants ne pourront pas être tenus responsables de tout dommage ou perte des objets et effets personnels apportés par le participant.

5.3. Etab. REHEL RONDEL se réserve le droit d'annuler une activité en cas de force majeure. Une telle annulation ne pourra engager sa responsabilité et donner lieu à des dommages et intérêts à remettre au participant. En cas d'annulation ou de report, Etab. REHEL RONDEL informera le participant dans les meilleurs délais et proposera une solution de remplacement.

5.4. Le participant accepte de se montrer vigilant et de se soumettre aux consignes de sécurité affichées dans les bâtiments ainsi que de respecter le protocole sanitaire mis en place dans le cadre d'une épidémie et / d'une pandémie.

ARTICLE 6 : DROIT DE RETRACTATION ET ANNULATIONS

6.1. Tout inscription est définitive et engage le participant. Aucun remboursement ni échange. Tout abonnement est nominatif et ne peut être partagé entre plusieurs personnes.

6.2. Absence de droit de rétractation : Conformément à l'article L 121-20-4 du Code de la Consommation, les billets de spectacles, cours et événements à date fixe ne font pas l'objet d'un droit de rétractation.

6.3. Une réservation ne peut être remboursée même en cas de perte ou de vol, ni reprise, ni échangée. En cas d'annulation de l'événement, un échange sera proposé, en faveur de l'acquéreur initial. Aucun frais de quelque nature que ce soit ne sera remboursé ou dédommagé.

6.4. Toute réservation ne peut être revendue à un prix supérieur à celui pratiqué par Etab. REHEL RONDEL.

6.5. Etab. REHEL RONDEL se réserve le droit d'annuler ou déplacer un cours si le nombre de participants est inférieur à 8 personnes.

ARTICLE 7 : DROIT A L'IMAGE ET PROPRIETE INTELLECTUELLE

7.1. Etab. REHEL RONDEL et l'ensemble de ses représentants se réservent le droit d'utiliser, gratuitement et sans contrepartie présente ou future, l'image des élèves inscrits à des fins de communication et de publicité, sur tout support que ce soit. Vous êtes libres de prévenir Etab. REHEL RONDEL, en cas de refus d'apparaître sur les documents de communication.

7.2. Les chorégraphies et pièces artistiques proposées par les professeurs / coaches de l'Etab. REHEL RONDEL dans le cadre de ses activités sont la propriété de l'Etab. REHEL RONDEL et de ses représentants. La reproduction, la représentation et la publication de ses travaux sont autorisées pour un usage exclusivement privé ou non-commercial, sous réserve de respecter l'origine des éléments utilisés et en indiquant, sur le support de diffusion ou présentation la mention « proposé par l'Etab. REHEL RONDEL » ou « proposé par nom du professeur ».

7.3. Tout participant souhaitant prendre des notes ou filmer une activité doit en demander l'autorisation auprès de l'Etab. REHEL RONDEL ou du professeur / coach.

ARTICLE 8 : RESERVATIONS EN LIGNE

8.1. Les activités sont décrites sur le site Internet. Malgré notre vigilance, il est toujours possible qu'une erreur soit constatée sur le site. En aucun cas la responsabilité de l'Etab. REHEL RONDEL ne pourra être retenue.

8.2. Toute réservation effectuée sur le site Internet équivaut à une prise d'option, valable 30 jours. Etab. REHEL RONDEL se réserve le droit d'annuler toute réservation en ligne, en cas de non présentation aux séances et / ou de non réception de son règlement, ou si le règlement est réalisé mais que l'activité n'a plus de places disponibles.

8.3. L'Etab. REHEL RONDEL décline toute responsabilité quant à l'utilisation de son site Internet et des dommages éventuels pouvant survenir lors de commande en ligne, impression.

ARTICLE 9 : CARTES CADEAUX

9.1. Les cartes cadeaux proposées par l'Etab. REHEL RONDEL sont à valeur mobile (montant défini par l'acheteur). Elles sont nominatives et peuvent être utilisées dans un délai de 1 an sur l'ensemble des activités organisées par l'Etab. REHEL RONDEL.

9.2. Une carte cadeau possède un code qui la rend unique. La carte n'est valide que si elle a été préalablement réglée.

9.3. La carte est valable 1 an à partir de sa date d'achat. Les cartes peuvent être cumulées. Si le montant de la réservation est supérieur à la valeur de la carte cadeau, le restant dû devra être réglé. Si le montant de la réservation est inférieur à la valeur de la carte cadeau, le solde de la carte sera mis à jour.

9.4. Les cartes cadeaux ne sont ni échangeables, ni remboursables et ne sont pas valables pour l'achat de nouvelles cartes cadeaux.

ARTICLE 10 : DONNEES PERSONNELLES

Les informations et données vous concernant sont nécessaires à la gestion de votre commande et à nos relations commerciales. Ces informations et données sont également conservées à des fins de sécurité, afin de respecter les obligations légales et réglementaires et ainsi que pour nous permettre d'améliorer et personnaliser les services que nous vous proposons et les informations que nous vous adressons.

ARTICLE 11 : DROITS APPLICABLES ET LITIGES

Les présentes conditions générales de vente sont soumises à la loi française. En cas de litige, les tribunaux français sont seuls compétents. La validation de votre réservation vaut acceptation de ces conditions générales de vente. Les données enregistrées par l'Etab. REHEL RONDEL constituent la preuve de l'ensemble des transactions passées par l'Etab. REHEL RONDEL et ses participants / clients